

INTRODUCTION ET SUJET A TRAITER :

OBJECTIF : *Dégager le sens et l'intérêt d'un article de presse traitant des frontières européennes dans le contexte sanitaire lié au coronavirus.*

Avec la crise du coronavirus qui secoue le monde entier, ces dernières semaines on a vu apparaître dans différents médias les titres suivants

- **Coronavirus: l'Allemagne ferme ses frontières avec trois pays dont la France** (*Lexpress.fr*, le 15 mars 2020)
- **La fermeture des frontières franco-allemandes crée des tensions** (*BFMTV*, 13 avril 2020)
- **Coronavirus : les frontières de l'espace Schengen fermées jusqu'à nouvel ordre** (discours de M. Macron, Président de la République française, le 13 avril 2020)

Enfin, voici un extrait de ce que nous pouvions lire dans un article du journal *Le Monde* le 18 mars 2020 :

Editorial. Décision hautement symbolique : les chefs d'Etat et de gouvernement des Vingt-Sept tiendront leur prochain Conseil européen, prévu les 26 et 27 mars, par visioconférence, et l'ordre du jour sera essentiellement consacré à la pandémie du coronavirus. Les sujets qui devaient y être débattus, la 5G, l'intelligence artificielle, l'élargissement de l'UE ou les relations avec la Chine, sont reportés à une date ultérieure. Non content de menacer des dizaines de milliers de vies humaines et de dévaster l'économie, le Covid-19 s'est aussi emparé de l'Union européenne, sujet vulnérable en raison de ses nombreuses insuffisances.

Les affaires sanitaires relèvent des compétences nationales des Etats membres : il n'y a donc pas de politique de santé européenne. Cela ne devrait pas empêcher, théoriquement, une coordination des politiques nationales au niveau européen, mais l'ampleur de la pandémie et la rapidité de sa progression ont provoqué pratiquement partout au sein des Etats de l'Union des réflexes de chacun-pour-soi qui sont à l'exact opposé de l'esprit du projet européen. La Commission a dû rappeler à des Etats fondateurs comme la France et l'Allemagne que l'interdiction d'exportation de matériel médical vers d'autres pays de l'UE était une infraction aux règles du marché unique.

Manque criant sur le plan budgétaire

En l'espace de quelques jours, des frontières ont ressurgi au sein de l'Union là où la convention de Schengen, signée en 1985, les avait effacées. C'est là aussi un symbole fort, en particulier à la frontière franco-allemande, même si l'Union a au moins repris le contrôle de ses propres frontières en les fermant provisoirement, pour raisons sanitaires, aux non-ressortissants de l'UE.

Sur le plan économique, la coordination européenne est limitée au strict minimum. Le volet monétaire, actionné par la Banque centrale européenne (BCE), fonctionne tant bien que mal, même si l'institution dirigée désormais par Christine Lagarde n'a plus beaucoup de munitions pour faire face à une nouvelle crise. En revanche, c'est sur le plan budgétaire que le manque d'Europe est le plus criant. Alors que les Etats-Unis s'appêtent à voter un plan de 850 milliards de dollars, Bruxelles, à ce stade, n'a mis que 37 milliards d'euros sur la table. La relance européenne se fait donc en ordre dispersé, au niveau de chacun des Etats membres.

Ce n'est guère étonnant, lorsque l'on sait que le budget de l'UE ne représente qu'un peu plus de 1 % de la richesse des Etats membres : l'essentiel des marges de manœuvre budgétaires reste donc entre les mains de chacun d'entre eux. Jusqu'à présent, toutes les tentatives de faire émerger une politique économique à l'échelle européenne ont échoué.

Sans un renforcement de l'intégration sur le plan budgétaire, sans une accélération de la mise en œuvre de l'union bancaire et d'une convergence des marchés des capitaux, chaque pays est incité à continuer d'agir en fonction de ses propres intérêts, sans se préoccuper des problèmes des voisins.

Voilà des années que l'Allemagne reste insensible aux appels du pied de la France pour renforcer cette convergence, sous le prétexte que les excédents budgétaires de Berlin n'ont pas vocation à faire les fins de mois des Etats impécunieux. Mais cette logique de solidarité ne répond pas seulement aux impératifs révélés par la crise de l'euro. Elle aurait pu constituer une réponse adéquate dans la crise sanitaire que nous vivons. Il faudra en tirer les leçons pour l'avenir, si l'on veut sauver le projet européen.



Problématique : COVID-19 et frontières européennes : quels enjeux ?

Sujet à traiter pour le 28 avril 2020:

Dans son article du 18 mars 2020, le journal *Le Monde* écrit : « La Commission a dû rappeler à des Etats fondateurs comme la France et l'Allemagne que l'interdiction d'exportation de matériel médical vers d'autres pays de l'UE était une infraction aux règles du marché unique. [...] En l'espace de quelques jours, des frontières ont ressurgi au sein de l'Union là où la convention de Schengen, signée en 1985, les avait effacées. »

- *A quoi l'auteur de cet article fait-il référence en citant :*
 - *les règles du marché unique ;*
 - *la convention de Schengen?*
- *Les accords de Schengen ont-ils vraiment effacés les frontières en Europe ?*

Vous répondrez à cette question dans un développement argumenté d'une vingtaine de lignes, en vous appuyant sur des exemples précis et un croquis géographique.
